

Accusations de viol à Athus : un témoignage mais aucune preuve - 15-01-2021

Arlon -

Un beau-père est accusé de viol sur sa belle-fille.

Le dossier repose sur le seul témoignage de la victime présumée.



Le difficile dossier d'un ressortissant portugais est revenu mercredi matin devant le tribunal correctionnel. Pour rappel, une gamine de 16 ans accuse son beau-père d'avoir abusé d'elle depuis de nombreuses années, au gré des pérégrinations de la famille recomposée, de l'île de Madère (Portugal) à Athus, en passant par Lisbonne. L'homme risque gros puisque les préventions, qui passent d'attentat à la pudeur au crime de viol sur une mineure de moins de 14 ans, peuvent se voir sanctionner par une peine allant jusqu'à 15 ans de prison. Le prévenu nie tout en bloc, si ce n'est d'avoir caressé prudemment le dos de celle qu'il considère comme sa fille, quand elle lui disait au revoir avant d'aller à l'école et d'aller lui faire un bisou dans sa chambre pour lui dire bonne nuit.

Le juge Jean-Paul Pavanello a voulu s'entourer de tous les éléments permettant à la justice de prendre position. Il a voulu entendre personnellement le témoignage de la victime présumée et de sa maman, mais aussi disposer d'une expertise psychiatrique du prévenu. Les auditions se sont révélées difficiles à entendre, l'expertise psychiatrique n'a pas révélé d'éléments défavorables au prévenu.

Plus d'un après la première instruction d'audience, les avocats des parties civiles (Me Dorothée Kauten pour la jeune fille et sa maman) et de la défense ont plaidé, le ministère public a requis.

Marianne Lejeune, pour le ministère public a fait part de son embarras: *«S'ils sont avérés, les gestes sont inadmissibles. On part de la tendresse entre un beau-père et une belle-fille, puis on en arrive à des accusations d'attouchement et même de viol. Il s'est passé quelque chose, mais quoi? Je ne suis pas sûre qu'il faille être sévère. En tout état de cause, je ne m'opposerai pas un à sursis probatoire.»*

Me Marc Kauten a plaidé avec ses tripes: *«J'ai rencontré mon client à moult reprises. Je ne me souviens pas dans ma carrière, d'avoir plaidé pour un client dont je suis aussi certain de l'innocence. Ces accusations, c'est un cataclysme pour lui. Il est désespéré. J'ai été à deux doigts de lui demander de choisir un autre confrère pour le défendre. J'aurais du mal à supporter une condamnation à son encontre. Je ne peux que plaider avec force pour qu'il soit acquitté. Devant les contradictions de l'accusation, il y a au minimum un énorme doute.»*

Le tribunal rendra son jugement le 10 février.

Christian VAN HERCK (L'Avenir)

X

Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies](#)**.